



**REVUE DE PRESSE**  
**SUD-OUEST ET CHARENTE LIBRE**  
**DU 15 MARS 2016**

## LGV TOURS-BORDEAUX EN CHARENTE

## 45 emplois à pourvoir

Mesea a lancé hier sa campagne de recrutement. Elle concerne 150 emplois, dont 45 en Charente

HÉLÈNE RIETSCH  
h.rietsch@sudouest.fr

Atmosphère un peu fébrile hier au Pôle emploi d'Angoulême. C'est ici que Mesea, chargée de la maintenance de la ligne à grande vitesse (LGV) Sud Europe Atlantique entre Tours et Bordeaux, a lancé hier matin sa campagne de recrutement pour 150 emplois durables (sur 170), destinés à être opérationnels en juillet 2017, à l'ouverture de la LGV. Postes à pourvoir en 2016 sur les futures bases de maintenance de la LGV à Villonon, en Charente, à Nouâtre (Indre-et-Loire) mais aussi à Clérac (entre Angoulême et Bordeaux) et sur la base d'appui de Poitiers.

« Un recrutement plutôt exceptionnel en Charente, puisqu'il concerne 45 postes de proximité. C'est un vrai challenge », souligne Nicolas Moreau, directeur territorial du Pôle emploi Charente. D'autant qu'il s'agit de métiers rares et nouveaux qui nécessitent des formations adaptées à la sécurité du secteur ferroviaire », souligne Nargarajen Soobrayen, directeur des ressources humaines de Mesea.

#### Formation à la sécurité

Chaque candidat sélectionné en deuxième phase devra passer une visite d'aptitude physique et psychologique et, une fois retenu, suivre une formation de préparation opérationnelle à l'emploi (POE) de cinq semaines, puis un contrat de professionnalisation (douze mois) précédant l'embauche en CDI.

Les offres s'adressent autant à ceux qui ont travaillé à la construction de la ligne (1) qu'aux personnes en reconversion, ou issues du monde ferroviaire. « On recrute surtout des

mainteneurs de voies et caténaires (niveau bac pro, statut d'ouvrier), des techniciens système et des techniciens aiguille (niveau BTS, statut de technicien) », détaille M. Soobrayen. Soit une centaine de postes sur les 150 à pourvoir (20 le sont déjà). Pour le reste, Mesea recherchera chefs d'équipe, experts techniques, et personnel des ressources humaines, de la sécurité ou de l'environnement. « Le CV, c'est important, mais ça n'est pas l'essentiel », appuie le directeur du Pôle emploi, qui aime à parler de « volonté et d'envie ».

#### 46 journées d'entretiens

Là, ce qui est indispensable, c'est l'envie de travailler en extérieur, en équipe, sur des interventions de nuit. Avec dès la phase de formation 1 550 € par mois (sur 13,31 mois) pour les ouvriers (plus panier déjeuner, mutuelle prévoyance, plan d'épargne d'entreprise), 1 700 € pour les techniciens. « Après la formation s'ajouteront les majorations de nuit, frais de déplacement et primes d'astreintes.

**« Notre objectif, c'est d'aller au bout des formations et d'éviter les faux départs »**

Notre objectif est de proposer un niveau de rémunération attractif », assure le responsable des ressources humaines de Mesea.

Au total, 46 journées d'entretiens sont prévues, entre mars et août, dans six communes (2) avec chaque fois une matinée d'explications. « Notre objectif, c'est d'aller au bout des formations et d'éviter les faux départs », insiste Nargarajen Soobrayen.



Journée de recrutement hier au Pôle emploi d'Angoulême, et déjà 25 candidats. PHOTOS ANNE LACAUD

Message reçu cinq sur cinq hier. Sur les 25 premiers candidats, présents hier au Pôle emploi, les trois quarts étaient issus du vivier d'emplois Co-sea. « Je suis complètement partant. Un CDI, ça m'intéresse, d'autant que ça fait trente-trois ans que je travaille. À bientôt 50 ans, c'est la sécurité de l'emploi qui m'intéresse », témoigne Laurent Gontier, originaire de Ruffec. L'homme a travaillé comme aide monteur caténaire durant treize mois sur le chantier de la LGV.

(1) 341 suivies par le Pôle emploi Charente.  
(2) Clérac, Angoulême, Ruffec, Poitiers, Nouâtre-Maillé, Châtelleraut. Pour participer, il faut s'inscrire au préalable sur le site Internet du Pôle emploi.



Après les explications collectives, les candidats ont des entretiens individuels et des exercices par simulation

# Lait : un goût de quotas

**AGRICULTURE** Quinze jours après un salon houleux à Paris, la Commission européenne a annoncé hier des mesures de limitation de la production

**JULIEN ROUSSET (AVEC AFP)**  
jrousset@sudouest.fr

C'était il y a quelques jours, fin février début mars. Les éleveurs français exprimaient leur colère au Salon de l'agriculture, notamment lors de la visite du chef de l'État. Jamais déplacement du président de la République au Salon n'avait été si mouvementé.

En France, les secteurs du lait et de la viande traversent une crise profonde. Les prix ont dramatiquement chuté. Face à cette dégringolade, les agriculteurs, souvent endettés, produisent davantage. Résultat : une situation infernale de surproduction. Ceci dans un contexte international ultraconcurrentiel.

## Retour à la régulation

Dix jours après cette édition tendue du Salon de l'agriculture, Stéphane Le Foll avait rendez-vous hier à Bruxelles avec les 27 autres ministres européens de l'Agriculture, pour trouver, d'urgence, des solutions face à la chute des prix du lait et du porc. La partie s'annonçait difficile, plusieurs pays, comme l'Irlande, la Suède ou le Royaume-Uni, s'opposant à des mesures d'intervention.

« J'espère que les choses vont bouger. Il faut faire le constat, tout simple, que l'on est en surproduction dans beaucoup de secteurs », a indiqué, en entrant en réunion, Stéphane Le Foll. Ces derniers jours,

après ce salon électrique, le ministre a fait le tour des capitales européennes pour rallier ses homologues à des mesures de stabilisation, voire de réduction, de la production.

**« Cet encadrement de la production sera d'une durée limitée (6 mois renouvelables) et reposera sur une entente entre opérateurs »**

Enfin, la Commission européenne, à travers son commissaire Phil Hogan, a donné son feu vert à des limitations temporaires de la production de lait à l'échelle européenne. Ni plus, ni moins qu'un retour à une forme de régulation, près d'un an après la suppression des quotas laitiers.

Comment fonctionnera, concrètement, cette mesure ? Ses modalités « doivent encore être finalisées par la Commission », a indiqué Phil Hogan hier. On sait que cet encadrement de la production sera d'une durée limitée (six mois renouvelables), et qu'il reposera sur une « entente » entre les associations professionnelles du secteur laitier.

La Commission a également proposé un doublement des niveaux de stockage pour le lait écrémé en



**Le ministre français Stéphane Le Foll (à gauche), lors des discussions avec ses homologues européens, hier à Bruxelles.** (PHOTO G. HOSLET/EPH)

poudre et le beurre, respectivement à 218 000 tonnes et 100 000 tonnes.

## Pas de « dépenses »

Quant à la crise porcine, Phil Hogan s'est dit prêt, hier, à envisager un nouveau schéma de soutien au

stockage privé des carcasses, ainsi que la mise sur pied d'un Observatoire du marché de la viande bovine et porcine.

En revanche, la Commission a prévenu qu'elle n'accepterait pas de nouvelles dépenses.

Le plan d'urgence européen lan-

cé il y a six mois prévoyait notamment 500 millions d'euros, sous forme d'enveloppes nationales d'aides directes aux agriculteurs des secteurs les plus touchés. La Commission fait valoir que les aides débloquées n'ont pas toutes été utilisées par les États membres.

# Frictions autour d'une école en grand danger

**JAVREZAC** La chute des effectifs menace l'existence d'une classe. Des parents craignent la disparition de la pédagogie Freinet. La maire, Pascale Belle, veut croire au sursaut

**PHILIPPE MÉNARD**

p.menard@sudouest.fr

Les chiffres sonnent l'alarme. L'école publique de Javrezac, qui a compté jusqu'à 70 élèves il y a vingt ans, en dénombrait 52 à la rentrée 2014. En septembre 2015, ils n'étaient plus que 32, avec une des trois classes perdue au passage. À la suite de départs en décembre, il en reste aujourd'hui 28. Et les prévisions pour la rentrée 2016 tablent sur 21, ce qui fait craindre une nouvelle perte de classe.

Comment expliquer un déclin si précipité ? Le directeur académique, Dominique Bourget, avance la tendance démographique en berne : 224 élèves de moins à la rentrée 2016 en Charente, 840 de moins entre 2016 et 2018 selon les prévisions. Certes, mais la réponse est d'abord locale. Dans cette commune de 630 habitants, 46 enfants sont en âge d'aller à l'école publique. Mais ils ne sont plus que 7 dans l'école de Javrezac.

## Un modèle différent

Depuis le début des années 1980, l'école de Javrezac a une spécificité. Elle applique la méthode Freinet et la « pédagogie institutionnelle », deux concepts fondés sur une autonomisation de l'enfant. « C'est une pédagogie citoyenne, basée sur la coopération entre les enfants, par la pratique, la curiosité, la compréhension de l'environnement, la gestion du rapport à l'autre. L'enfant apprend à son rythme. Cela ne veut pas dire qu'il fait ce qu'il veut », expose un groupe de parents, dont le président de l'Association des parents d'élèves, Daniel Vespini, et Jennifer Damour, représentante au conseil d'école.

Très attachés à ce modèle, ils ont décidé de monter au créneau pour défendre un fonctionnement devenu quasi unique en France : « Ce n'est pas une lubie pédagogique des institutrices d'ici. C'est quelque chose d'extrêmement construit,



Pour Gérard Joubert et Pascale Belle : « Il faut continuer, mais avec les outils du XXI<sup>e</sup> siècle. » PH.M.

## « Cette école est un formidable atout pour le territoire »

qui fait partie du patrimoine de l'éducation en France. »

« Cela existe aussi ailleurs. Dans le cadre de leur liberté pédagogique, les enseignants peuvent développer leur propre stratégie, en restant dans le cadre du socle des savoirs », tempère Dominique Bourget. Autrement dit, des outils issus de cette approche sont utilisés de manière diffuse et non comptabilisable. À Javrezac, ce fonctionnement est généralisé, ce qui a d'ailleurs attiré des familles de l'extérieur, qui fournissent deux tiers des effectifs en moyenne. Certains viennent de loin pour bénéficier de cette alternative, qui a fait ses preuves pour des enfants qui avaient des difficultés dans le cursus « classique ». « Cette école est un formida-

ble atout pour le territoire », clame une mère venue chercher à Javrezac la bonne formule.

## Relations tendues

Une crise montrant des divergences avec la mairie a éclaté à la rentrée 2014. Elle a rebondi quand, en 2015, la municipalité a repris la main sur la cantine, auparavant gérée par dérogation par les institutrices. Les relations sont si tendues que, depuis janvier, la commune boude le conseil d'école. « On a l'impression d'être au tribunal ! Tant que ce sera si peu constructif, je n'y retournerai pas », assume le premier adjoint, Gérard Joubert.

Un exemple symbolise les différences d'approche. La méthode Freinet s'appuie beaucoup sur l'imprimerie. Des matériaux anciens étaient utilisés, mais la commune a découvert qu'ils contenaient des composants toxiques, plomb, antimoine et étain. « Je me demande si

les parents prennent la mesure des risques », lance la maire, Pascale Belle. Inversement, elle se désole de ne pas avoir convaincu l'équipe pédagogique d'introduire des outils numériques. « On doit moderniser et dynamiser l'école. Nous sommes aux portes de Cognac, nous devons nous démarquer. Il faut continuer, mais avec les outils du XXI<sup>e</sup> siècle », juge l'élève.

Avec ou sans méthode Freinet ? Les deux institutrices arrivent en fin de carrière. En attendant, l'inspection académique a mis en place un accompagnement spécifique, un travail a aussi été mené autour des activités périscolaires avec Grand-Cognac. Pascale Belle veut croire à un sursaut des effectifs, pour éviter le passage à une classe, synonyme de mariage avec une école d'une autre commune. Sur les 66 écoles de Charente avec une seule classe, aucune ne poursuit son destin seule.

## GRAND-COGNAC

# Ils se lèvent tous pour la troupe des Borderies

Le vaudeville à la française, cette comédie légère fondée sur le qui-proquo et l'intrigue un tant soit peu déjantée, a toujours du succès. Preuve en est, la prestation particulièrement enlevée de la troupe des Borderies lors des trois représentations données à Cognac, vendredi et samedi derniers.

Plus de 900 spectateurs au total à la Salamandre, des chaises ajoutées à chaque séance et une standing ovation pour les 10 acteurs du spectacle, les metteurs en scène et les indispensables petites mains.

### Pleurs de rire

La pièce « Haut vol » du Québécois Bruno Lacroix n'a pas l'ambition de proposer des envolées métaphysiques ou intellectuelles. Elle reste dans le comique de situations, avec des rebondissements burlesques liés aux mensonges et autres entourloupes. Et le public adore. Les facéties du personnage du comédien

gaffeur, affecté d'un bégaiement chronique, mais finalement promis à une rédemption étonnante, ses capacités de travestissement, ses jeux de mains et de jambes particulièrement réussis ont ému aux larmes les spectateurs ravis. Tous acteurs confondus, le spectacle présenté par le théâtre des Borderies a apporté un maximum de plaisir et de détente.

Depuis le 16 janvier, 12 séances ont été proposées. Il en reste encore quelques-unes, toutes à 20 h 30. Certaines sont complètes comme celle du 8 avril au Castel de Chateaubernard (1).

**Pierre Barreteau**

(1) Renseignements et réservations au 06 58 75 45 57 et par mail : [theatre.louzacstandre@wanadoo.fr](mailto:theatre.louzacstandre@wanadoo.fr) pour la séance de ce vendredi 18 mars à Charniers. La troupe sera le lendemain à Sainte-Lheurine, le 25 mars à Jawrezac, le 26 à Jamac, le 1<sup>er</sup> avril à Ars et le 2 avril à Barzan.



La troupe a su faire rire le public de la Salamandre. PHOTO P. B.

LOUZAC-SAINT-ANDRÉ

# Le maire n'augmente pas son indemnité

La réunion mensuelle du Conseil municipal s'est tenue, jeudi dernier, et porté entre autres sujets sur les budgets du Centre communal d'action sociale (CCAS) et d'assainissement de 2015. Si, celui du CCAS se solde avec un excédent de 745 euros, le Service public d'assainissement non collectif (Spanc) présente quant à lui un excédent de fonctionnement de 4 367,50 euros, dû principalement à la subvention de 2 457 euros versée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour une aide au contrôle des installations.

En budget prévisionnel, il est porté la somme de 11 368 euros pour 2016. Quant à l'assainissement collectif, il est noté un excédent de fonctionnement de 17 713,54 euros ; excédent dû principalement au versement, par l'Agence de l'eau Adour-Garonne d'une prime pour bon fonctionnement de la station d'assainissement. Quant à la rubrique « investissements », les dépenses sont de 27 205,45 euros et les recettes de 34 857,81 euros, soit un résultat de moins 7 652,36 euros.

## Chemins de randonnée

Puis, le Conseil a voté une délibération statuant sur l'indemnité du maire qui est d'autorité fixée à 43% de l'indice 1015, pour les communes de 1 000 à 3 000 habitants. Dans l'éventualité où le maire sou-



Le maire Lilian Jousson et son adjointe à la culture, Marie-Catherine Bellec. PHOTO C. G.

haite percevoir moins que la somme proposée, il doit en faire la demande à ses conseillers municipaux, qui valident leur choix par une délibération. Ce qui a été le cas pour Lilian Jousson qui a souhaité, eu égard à la situation des finances de la commune, ne pas augmenter son indemnité initialement fixée à 31%.

Les élus ont ensuite abordé le Plan départemental des itinéraires de la promenade et de la randonnée (PDIPR) qui a pour but de recenser les chemins afin de développer ultérieurement le tourisme de randonnée et mettre en valeur le patrimoine communal. Pour ce faire, les adjoints Marie-Catherine Bellec et Jean-Luc Sire, vont constituer un dossier des différents che-

mins qui feront l'objet d'un classement après accord entre la commune et le Conseil départemental. Ce dossier engagera la commune à ne pas les aliéner, à leur conserver un caractère ouvert et public et à en assurer l'entretien.

Enfin, la réunion s'est terminée par la demande de mise à disposition de la salle des fêtes de Saint-André pour trois heures par semaine pour une activité de relaxation : une convention va donc être rédigée pour une durée de onze mois pour un montant de 5 € de l'heure. Il a ensuite été fait état du renouvellement du bail du salon de coiffure qui arrive à échéance le 31 mars : les élus ont validé sa reconduction pour une durée de neuf ans.

Colette Guné

■ Après Cosea qui avait occupé plus de 300 Charentais pour la construction de la ligne, Mesea, chargée de la maintenance de la LGV, recrute 150 collaborateurs en CDI ■ Premiers entretiens hier à Angoulême.



Hier matin, dans les locaux de Pôle emploi Angoulême. Vingt-cinq Charentais, demandeurs d'emploi, ont pris contact avec Mesea et réalisé de premiers tests.

Photo Renaud Joubert

## Une menace pour les cheminots

N'attendez pas des cheminots qu'ils applaudissent la politique de Mesea, fut-elle génératrice d'emplois. Parce que pour eux, c'est déshabiller Pierre pour habiller Paul. « Cette libéralisation de la maintenance des voies est une vraie menace pour notre métier », s'inquiète Francis Mahieux, l'un des porte-parole des syndicats CGT de la profession. Sur le fond, le syndicat redoute un « dumping social de sociétés nouvelles, avec des conditions de travail et une productivité intenses ». Et si Mesea a l'intention de traiter au mieux ses futurs collaborateurs, « ils ne gagneront certainement pas plus que des cheminots », poursuit Francis Mahieux. « Et puis, quelles compétences pourront-ils apporter derrière ? Ça pose une vraie question, notamment en matière de sécurité. La SNCF a une expérience de près de cent ans et donc une efficacité certaine, mais eux, tout reste à faire... » Même si évidemment Mesea saura attirer à elle quelques talents de l'entreprise historique du rail. « On peut quand même craindre une baisse du niveau de risque, qui a été longtemps à zéro. » Sachant que la libéralisation semble vouloir se généraliser : « La révision de notre convention collective, en juin, l'entérinera. »

# Les nouveaux emplois de la LGV

Benoît CAURETTE  
b.caurette@charentelibre.fr

Ils se sont placés sur le quai. Prêts à embarquer pour une véritable révolution mise sur les rails, ici, en Charente. À l'invitation de Pôle emploi, une vingtaine de Charentais, anciens du chantier de la ligne à grande vitesse (LGV) pour une grande partie, étaient hier les premiers d'une longue série à postuler aux 150 emplois - dont 45 dans le département - de techniciens « système » ou « aiguille », et mainteneurs « voie et caténaire », promis par Mesea, filiale du groupe Vinci chargée de la maintenance des 1 400 kilomètres de rails de la LGV Tours-Bordeaux à compter de sa mise en service à l'été 2017 et pour les quarante-quatre années suivantes. Une vague de recrutements inédite pour une « première historique », se réjouit Nargarajen Soobrayen, l'ex-bras droit d'Erik Lelieu, directeur des ressources humaines de Cosea (constructeur de la ligne), propulsé lui-même

## Chiffre

# 66 %

des 341 ouvriers de la LGV suivis par Pôle emploi en Charente depuis la fin du chantier dans le département, l'été dernier, ont retrouvé un emploi, principalement dans le bâtiment et les travaux publics, la grande majorité en contrat longue durée.

directeur des ressources humaines (DRH) de Mesea, maison créée en 2011 et tirée de sa torpéur avec l'imminence du démarrage de la ligne. « Ces métiers étaient jusqu'à alors monopolistiques, réservés à la SNCF. C'est la première fois qu'une entreprise privée les propose. Nous sommes fiers de cette innovation. » Cinq ans durant, la société est restée une coquille presque vide,

« chargée de rédiger les manuels de sécurité et de maintenance, de discuter avec le constructeur sur les spécificités de la ligne », détaille le DRH. Une vingtaine de cadres l'ont progressivement rejointe. « Nous entrons maintenant dans la phase active de recrutement. »

### Plus que le CV, l'envie et la détermination

Et Mesea fait le pari de l'attractivité de « nouveaux métiers qui ont du sens », tout en abattant la carte de la proximité. « Une dimension très intéressante », salue Nicolas Moreau, directeur départemental de Pôle emploi, totalement associé à la campagne. La société de maintenance a décidé d'établir son siège social sur la base de Villognon et aura « donc besoin de salariés qui résident dans le secteur ». De même qu'il lui faudra dénicher des collaborateurs proches des bases de Nouâtre en Indre-et-Loire, Cléreau en Charente-Maritime et Poitiers. Pour postuler, il convient de présenter un niveau BTS pour les

techniciens (une quarantaine de postes à pourvoir) et bac pro pour les mainteneurs (60 recrutements en vue). « Le CV a son importance, mais ce n'est pas l'essentiel », nuance Nicolas Moreau. Puisque de toute façon, on est sûr de nouveaux métiers, il y aura des formations poussées. « Entreront donc également en ligne de compte l'envie, la détermination ainsi que la solidité physique et psychologique. « Il y aura des tests dans ce domaine, parce que la sécurité de la ligne est absolument primordiale : là où les TGV passeront à 320 km/h, il faut que les salariés soient toujours en mesure d'intervenir et d'apprécier correctement les risques », assurent Nargarajen Soobrayen autant que Christian Llorach, directeur de Systra, le centre pictavien qui assurera, au fur et à mesure et à partir de mai-juin, la formation approfondie des nouvelles recrues, d'abord engagées en contrat de professionnalisation pendant un an avant de passer en CDI. Mesea se dit en mesure de motiver ses futurs collaborateurs, dès cette période d'apprentissage,

avec des salaires nets à 1 550 € (mainteneurs) ou 1 700 € (techniciens), sur 13,31 mois, assortis d'un panier déjeuner, d'une mutuelle, d'un plan épargne d'entreprise, d'un programme de prévoyance et, plus tard, d'une majoration de nuit (le travail s'exerçant hors circulation), de primes de déplacements et d'astreintes... L'entreprise veut se donner les moyens de dénicher ses perles rares au cours de journées d'information, de tests par simulation et de premiers entretiens comme hier dans les locaux de Pôle emploi Angoulême. « Nous avons calé quarante-six dates pour y parvenir », indique le DRH. Cent candidats sont déjà en attente pour les seuls postes charentais. D'autres suivront. Sachant que peut-être seul un aspirant sur quatre ou cinq sera retenu. Prochaine date : le 30 mars à Pôle emploi Ruffec. Mais attention, il convient de postuler au préalable et d'être convoqué au rendez-vous.

En savoir plus sur [www.mesea.fr](http://www.mesea.fr) et sur [www.pole-emploi.fr/region/poitou-charentes/](http://www.pole-emploi.fr/region/poitou-charentes/)

Fabrice Sibileau

## « Fier d'être l'un des précurseurs »

« Si ma candidature est retenue, je serai fier d'être l'un des précurseurs », lance Fabrice Sibileau, 41 ans, d'Angoulême, présent à la réunion d'hier. J'ai construit des ponts pendant quinze ans en tant que coffreur mancheur. J'ai été intérimaire sur le chantier de la LGV en Charente où j'ai participé à la construction du viaduc de la Boème. Pour moi, ce serait un aboutissement. J'ai des compétences à faire valoir, je sais manier des pelles, je dispose d'un agrément d'abattage de bois,



etc. Je pense que je saurai faire face. Et évidemment, je suis tout à fait disposé à me former, je n'ai pas la prétention de tout savoir. En tout cas pour moi, c'est un challenge valorisant. »

Christophe Chatry

## « Toujours rester dans le coup »

« Mes parents travaillaient à la SNCF, ça me plaît bien d'œuvrer à mon tour dans le milieu ferroviaire », dit Christophe Chatry, 50 ans, aide monteur de caténaire sur le chantier de la LGV entre janvier et octobre 2015. J'hésite encore entre la signalisation et la maintenance, mais l'un ou l'autre de ces nouveaux métiers me permettrait de toujours rester dans le coup. Dans ma vie, j'ai exercé plusieurs métiers : imprimeur, chauffeur routier, ouvrier de chantier... J'ai pas mal d'atouts,



je crois que la polyvalence, c'est très important. De même que la formation, qui n'est pas réservée aux jeunes. A 50 ans, j'ai encore envie d'apprendre et je suis prêt à transmettre, aussi. »

## Les élus ferment la porte aux journalistes

**U**n bel exemple de transparence et de démocratie! Réunis hier soir en conseil communautaire, les élus de la communauté de communes (CDC) du Rouillacais ont choisi de débattre et de délibérer à huis clos sur le dépôt ou non d'un recours concernant le dossier de l'entrée de la CDC au sein de la future grande agglomération cognaçaise. Vendredi, la Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) avait opposé une fin de non-recevoir aux amendements déposés par la CDC, l'intégrant de fait dans ce futur grand

ensemble qui réunit les communautés de GrandCognac, de Grande-Champagne, de Jarnac et Châteauneuf. «À la demande de trois conseillers, il a été décidé de traiter ce sujet à huis clos. J'invite donc les personnes non membres de cette assemblée à quitter la salle», a indiqué sans plus d'explications - et sans s'assurer que sa décision respectait la libre publicité des débats - Christian Vignaud, le président de la CDC. Les personnes visées par cette «décision» étant les journalistes présents. Circulez, il n'y a rien à voir, encore moins à entendre donc.

### ■ Joëlle Lepic



Archive Cl.

**la responsable de l'association Info 16 Cognac** organise l'opération «un job pour l'été», demain de 13h30 à 17h, au couvent des Récollets. Recrutements en direct, ateliers CV et lettre de motivation, offres d'emploi, informations diverses (mobilité internationale, bénévolat...) sont proposés lors de cet après-midi agrémenté d'un temps d'échange sur le Bafa, le séjour au pair et le service volontaire européen, de 14h à 15h.

Entrée libre. Se munir d'un CV.  
Contact : 05 45 82 58 95 ou  
[www.info16cognac.fr](http://www.info16cognac.fr) et  
<http://jobc.pourlesjeunes.com>

- Des associations n'ont toujours pas touché les subventions régionales 2015
- La situation est urgente pour Littératures européennes et West Rock.

# Subventions régionales: de retards qui font mal

Frédéric BERG  
fberg@charentelibre.fr

**S**oixante mille euros pour West Rock, la salle de concert de Cognac. Trente mille euros pour Littératures européennes, le festival littéraire qui se tient au mois de novembre. Deux associations cognaçaises sont fragilisées par des retards de paiement de subventions régionales actées par l'ancienne région Poitou-Charentes. Des sommes dues pour 2015 mais aussi des reliquats de 2014 et même 2013. Pour ces deux associations, la situation n'est pas désespérée mais elle est urgente. «*Notre situation de trésorerie est difficile. La mairie de Cognac nous a fait une avance de 25 000 euros pour pou-*



Lydia Dussauze, la présidente de Littératures européennes (à dr.) a demandé une avance à la mairie. Photos Christophe Barraud.

»

On nous avance des problèmes internes, des conventions qui se seraient perdues, alors qu'on les a renvoyées signées depuis des mois.

*voir payer les salaires et certaines factures», explique Lydia Dussauze, la présidente qui avoue qu'il n'est pas facile d'obtenir des réponses claires du côté de la nouvelle région: «On nous a dit un moment que c'était lié au départ à la retraite de la personne qui gérait ces dossiers. Nos interlocuteurs sont toujours à Poitiers mais la trésorerie est à Bordeaux, ce qui complique encore les choses. On a effec-*

*tué toutes les démarches possibles en envoyant un courrier d'alerte à Alain Rousset, le président, on a aussi contacté l'élu régional du secteur, Jonathan Muñoz. Pour l'instant on ne nous donne aucune échéance. On nous dit qu'on sera payé mais pas quand...»*

## «Longue» attente

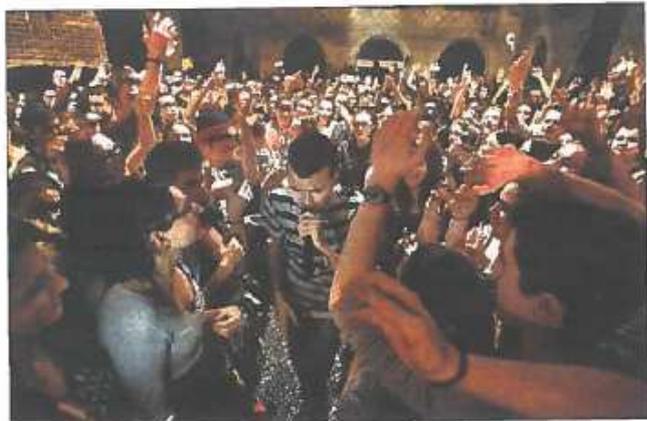
Pour Littératures européennes, les retards de paiement se chiffrent à plus de 30 000€ - pour un budget annuel d'environ 200 000 euros -: 28 100 pour 2015 (le paiement s'effectue normalement en novembre) et deux reliquats d'environ 2 000 euros chacun de 2014 et 2013. «*On ne peut pas arrêter de bilan financier dans ces conditions. L'attente nous paraît très longue»,* ajoute la présidente de Littératures européennes.

Du côté de West Rock, les subventions en souffrance représentent un total de 60 000 euros, soit près de 10 % du budget. «*Ça commence à être vraiment problématique»,* s'inquiète Gaëtan Brochard, le directeur de la salle de concert qui a renvoyé un mail de

relance hier matin: «*On n'a aucune réponse officielle ni précise. On nous avance des problèmes internes, des conventions qui se seraient perdues, alors qu'on les a renvoyées signées depuis des mois.*» West Rock a, elle aussi, demandé une avance de la subvention de la mairie mais elle n'est pas encore débloquée.

## Subventions 2016 «maintenues»

Du côté de la région, Alain Rousset a fait passer le message que les dossiers en souffrance allaient être réglés très vite sauf qu'il est impossible de trouver un interlocuteur sur des cas précis. Mais les choses avancent parfois. Ainsi à Saintes, le festival de musiques Coconut a finalement touché hier 8 000 des 16 000€ attendus depuis trois mois. Le salarié du festival ne pouvait plus être payé. Pour 2016, Littératures européennes comme West Rock ont reçu l'assurance que les subventions 2015 seraient maintenues: «*Pour la suite, on n'a pas de visibilité.*»



Pour West Rock, la salle de concert de Cognac, «ça commence à être problématique».

242772

### CHÂTEAUBERNARD COGNAC

Vanessa et Amélie, ses filles,  
et leurs conjoints ;  
ses petits-enfants,  
M<sup>me</sup> Monique COUILLAUD, sa maman ;  
ses sœurs et ses beaux-frères  
ainsi que toute la famille  
ont la douleur de vous faire part  
du décès de

**M. Jean-Claude COUILLAUD,**  
dit coco,

survenu à l'âge de 62 ans.

Ses obsèques religieuses seront célébrées le jeudi 17 mars 2016, à 10 heures, en la chapelle des Templiers du bourg de Châteaubernard, suivies de l'inhumation au cimetière de Crouin de Cognac.

M. Couillaud repose à la maison funéraire du Plassin, entrée n°2, à Gensac-la-Pallue, où la famille recevra les visites mercredi 16 mars, de 15 heures à 18 heures.

Condoléances sur registre.

*PF Hervoit - F. Leclerc,  
maison funéraire du Plassin, 32, rue Balzac,  
Cognac, Jarnac, Segonzac, tél. 05.45.360.360.*

## ■ SL CHATEAUBERNARD

### Résultats de l'école de foot du samedi 12 mars

U6/U7 : Plateau à Chateaubernard organisé par l'UA Cognac où 12 équipes se sont déplacées sous un temps clément et agréable. Cela faisait longtemps que les enfants n'avaient pas eû de compétition et ils en étaient ravis...

U12/U13 : L'équipe 1 rencontrait l'entente Chabonais/brigueuil 2 encadrée exceptionnellement par Pascal. Les conditions de jeu sont excellentes, le soleil est là et les parents sont nombreux sur la touche pour supporter les enfants. Composée de Florentin (goal), Kyliann P, Dorian, Baptiste, Eliott, Clément, Karim, Killian, Samuel et Landry (U11). Dès le début les joueurs sont sérieux et concentrés sur leur match et très logiquement, ils marquent par Samuel après cinq minutes de jeu, très vite on s'aperçoit que l'adversaire n'inquiètera pas sur ce match, c'est pratiquement une attaque défense qui ce met en place et à la pause le score est de 6-0. On demande à la mi-temps aux joueurs de continuer à jouer collectif ce qu'ils vont faire puisqu'ils vont marquer encore 6 buts. Résultat final 12-0. Merci à Linda et Laurent pour la touche.

U14/U15 : Dernier match aller (malgré un match en retard) sous un temps très clément par rapport aux derniers jours. Après presque cinq semaines sans compétition, après des entraînements perturbés voire annulés, les joueurs de Michel et Christian ont brillamment pris ce match par le bon bout. Certes, 1-0 à la pause après le but de Maxime sur un débordement de Loan. Christian est aux commandes, le discours sera simple : doubler le score pour ne pas se mettre en danger en contre. Dix minutes après la reprise et quelques changements, Maxime rend la pareille à Loan qui ne se fait pas prier...Les adversaires baissent les bras mais les bleus produisent un beau jeu collectif à tel point que trois autres buts vont être marqués en moins de 6 minutes (Maxime, Lucas B et Timothé). Samson en bon capitaine clôturera la marque sur une belle action avec son frère Timothé. Très bonne prestation de tous les joueurs. Petite mention très encourageante à Antoine N, rentré en cours de jeu et qui a su se mettre en avant au bénéfice de l'équipe et de ses partenaires...Une première victoire à ce niveau qui fait du bien en attendant de recevoir Jarnac la semaine prochaine...Merci à Linda pour la touche, décidément dédiée à cette tâche ce samedi...apprentissage oblige !!

U17/U18 : L'équipe 1 de Laurent perd à 3-1 en déplacement contre Mouthiers/Roullet 2 et l'équipe 2 de Lucas l'emporte à Verteuil contre Mansle/3 Vallées 7-1.

# La loi Travail revue et corrigée

■ Manuel Valls a présenté hier une version amendée du projet El Khomri, reculant sur les articles les plus contestés

■ CGT, FO et Unef ont maintenu leurs appels à manifester.

**A** l'approche d'une nouvelle journée d'action à l'appel du syndicat étudiant Unef jeudi, et d'une journée de grève et de mobilisation maintenue à l'appel de sept syndicats dont la CGT le 31 mars, Manuel Valls a reculé hier sur les articles les plus contestés du projet de loi Travail. Signe que le gouvernement veut faire vite, ce texte modifié et qualifié par le Premier ministre de réforme «intelligente, audacieuse et nécessaire», sera transmis dès aujourd'hui au Conseil d'Etat, avant d'être présenté en conseil des ministres le 24.

»  
Trouver un point d'équilibre n'est pas un recul.

«Les réactions» que ce projet «a suscitées, les questionnements, les inquiétudes qu'il a soulevées (...) ont rendu nécessaire une nouvelle phase de concertation. C'est donc à un nouveau départ



La nouvelle version du projet de loi présentée hier par Myriam El Khomri et Manuel Valls n'a pas suffi à calmer la grogne syndicale.

Photo AFP

de ce texte que j'appelle», a dit M. Valls hier. Invité à dire sur France 2 si le projet de loi pourrait encore évoluer, il n'a pas répondu explicitement, mais a défendu «les grands équilibres» trouvés sur le texte, soulignant que «le Parlement va faire son travail» et se disant confiant sur la possibilité de «convaincre». De son côté, la ministre du Travail Myriam El Khomri a insisté sur TF1 sur le fait que «trouver un point d'équilibre n'est pas un recul». L'une des mesures-phare les plus décriées du texte a été modifiée (lire ci-dessous). La CFDT, pour qui le retrait de cette mesure était une «condition sine qua non», s'en est réjouie et son

secrétaire général Laurent Berger a jugé le texte porteur de «progrès pour les jeunes et les salariés». Mais Pierre Gattaz, président du Medef, s'est dit «déçu» par ce recul, et François Asselineau, dirigeant de la CGPME, a dit craindre une «réforme à l'envers». Sur le licenciement économique, autre article décrié, la copie a également été revue, la CFTC se félicitant notamment d'avoir «été entendue». Après les annonces, le secrétaire général de Force ouvrière (FO) Jean-Claude Mailly a réitéré sa demande de retrait du projet. Pour son homologue de la CGT, Philippe Martinez, la mobilisation contre ce texte est «plus que jamais d'actua-

lité», tout comme pour l'Unef. Lors de la conférence de presse, le Premier ministre a dit «assumer les désaccords» avec la CGT et FO, qui aux côtés de l'Unef ont maintenu l'appel à manifestations et grèves le 31 mars. Contrairement à l'Unef, qui planifie une journée d'action le 17 mars, la Fage a jugé que la nouvelle version permettait «la poursuite du dialogue» et n'appellera pas à la mobilisation. Enfin, la CFE-CGC décidera le 21 mars si le projet «a suffisamment bougé». Le président de la République et le Premier ministre se sont parlé tout au long du week-end pour des arbitrages pris «en commun». Redoutant de s'aliéner les jeunes, l'exécutif les avait reçus

vendredi, deux jours après leur mobilisation contre cette loi de la «précarité», comme les salariés en grève à l'appel de la CGT, de FO, de la FSU et de Solidaires. Plusieurs voix à droite ont regretté l'évolution du texte, à l'instar de François Fillon (Les Républicains), qui y a vu «des reculs considérables». Du côté de la majorité, le projet était hier soir au menu du bureau national du PS, devant lequel le premier secrétaire Jean-Christophe Cambadélis a salué une «victoire de la concertation qu'il faut mettre en avant». Se voulant confiant, Bruno Le Roux, chef de file des députés socialistes, a assuré qu'il y aurait une «majorité» à l'Assemblée pour voter ce texte.

## Les principales modifications au projet de loi

### Indemnités prud'homales

La précédente version du texte prévoyait le plafonnement obligatoire des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif (de trois mois de salaire à 15 mois maximum selon l'ancienneté). Unanimement rejeté par les syndicats, ce barème obligatoire est supprimé au profit d'un barème «indicatif». Il est censé donner davantage de prévisibilité, en créant une sorte de «guide» pour accompagner les juges, selon Manuel Valls.

### Licenciements économiques

La réforme des licenciements économiques prévoit d'incorporer dans la loi les motifs reconnus par la jurisprudence, en précisant les critères des difficultés des entreprises. Ces critères restent les mê-

mes que dans le texte initial, notamment quatre trimestres consécutifs de baisse du chiffre d'affaires et deux trimestres consécutifs de perte d'exploitation. L'appréciation des difficultés économiques au seul niveau national pour les filiales françaises d'un groupe - et non au niveau de l'ensemble du groupe comme aujourd'hui - est maintenue pour attirer les investisseurs étrangers. C'est l'un des points les plus controversés: il fait craindre la facilitation des licenciements «boursiers». La nouvelle mouture prévoit donc un rôle accru du juge: s'il est établi que l'entreprise a organisé «artificiellement» les difficultés économiques, le licenciement économique sera requalifié en licenciement sans cause réelle et sérieuse.

### Forfait-jours

Le projet de loi corrigé réduit le

champ laissé aux décisions unilatérales des dirigeants de petites et moyennes entreprises. Les PME devront passer par un accord pour appliquer le forfait-jours. Si elles ne disposent pas de représentation syndicale, elles pourront négocier avec un salarié mandaté par un syndicat. Ou appliquer des accords-types de branche.

### Apprentis

La version amendée du projet de loi renonce à donner plus de souplesse pour augmenter le temps de travail des apprentis mineurs: dans certains secteurs comme le bâtiment, un employeur aurait pu faire travailler un apprenti jusqu'à 10 heures (au lieu de huit) par jour et 40 heures par semaine (au lieu de 35) sans autorisation préalable de l'inspecteur du travail. Cette autorisation est réintroduite.

### Annualisation du temps de travail

Le projet prévoyait la possibilité d'annualiser le temps de travail en l'étalant sur trois ans (au lieu d'un) à condition qu'il y ait un accord d'entreprise. La modulation au-delà d'un an ne sera possible que via un accord de branche.

### Formation

Le plafond du compte personnel de formation (CPF) sera relevé de 150 à 400 heures pour les salariés sans diplôme, ce qui leur permettra «d'accéder à un niveau supplémentaire de qualification tous les 10 ans», selon Manuel Valls. Le CPF, entré en vigueur en janvier 2015 pour les seuls actifs du privé, sera progressivement étendu aux indépendants, professions libérales et fonctionnaires. Un compte

«engagement citoyen» est par ailleurs créé et couplé au compte personnel d'activité (CPA).

### Garantie jeunes

Le nouveau projet prévoit une généralisation de la garantie jeunes, qui deviendra un droit personnel et universel pour tous les jeunes sans emploi ni formation. Ce dispositif expérimental offre, pour une durée d'un an, un accompagnement renforcé, des périodes en entreprise et une allocation mensuelle d'environ 450 euros.

### Congés spéciaux

Les entreprises ne pourront pas, par accord, passer en dessous du nombre de jours de congés fixés par la loi pour les congés spéciaux (mariage, naissance, décès), contrairement à ce qu'envisageait la version précédente.